

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 13 février 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance
- Présentation du signataire du livre d'or
 - Présentation du plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
- **5400, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 434 585 du cadastre du Québec** : autoriser une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres (40.09);
 - **8830, Rue Waverly - Lot 1 487 740 du cadastre du Québec** : autoriser une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu » (40.10).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2023.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.
- 10.09** Appui du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aux Journées de la persévérance scolaire 2023.

12 – Orientation

- 12.01** Adhérer au processus de certification du « Mouvement VÉLOSYPATHIQUE » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec / Autoriser le dépôt d'une demande de certification au nom de l'arrondissement.

12.02 Adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à L.J. Excavation inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour effectuer divers travaux dans l'arrondissement, pour une durée de vingt-deux mois - Dépense totale de 377 118 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19669 - 3 soumissionnaires.

20.02 Accorder un contrat à Construction GC-Merineau ltée pour les services de location de scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans - Dépense totale de 86 231,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19634 - 1 soumissionnaire.

20.03 Autoriser une dépense additionnelle de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en gestion de la faune pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du contrat accordé à Artémis Faune inc. (CA21 090084), majorant ainsi le montant total du contrat de 80 856,17 \$ à 82 580,80 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

20.04 Résilier le contrat pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Les revêtements Schell-Tech inc. le 12 septembre 2022 en vertu de la résolution CA22 09 0200.

20.05 Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Artemis Faune inc. pour des services spécialisés en gestion de la faune dans le cadre du plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada pour l'année 2023, pour une somme maximale de 69 013,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

20.06 Ratifier une dépense additionnelle de 8 364,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de camion-grue type Hiab, sans opérateur, pour les travaux de réfection routière (PRR), dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Location de camions Eureka inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 43 753,97 \$ à 52 118,40 \$, taxes incluses.

20.07 Approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 14 février 2023 au 31 décembre 2025 / Autoriser d'une dépense totale de 283 500 \$, taxes incluses.

20.08 Approuver deux conventions de services à intervenir avec Ville en vert dans le cadre de la réalisation du programme des jardins communautaires pour les années 2023 à 2026 / Autoriser une dépense totale de 487 432,16 \$, taxes incluses (contrat : 460 532,16 \$ + frais incidents : 26 900 \$).

20.09 Accorder un soutien financier de 45 852 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2023 / Autoriser une dépense de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

20.10 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 250 000 \$ à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial / Approuver les conventions à cet effet.

- 20.11** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 448 095 \$ à différents organismes, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.
- 20.12** Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, des locaux d'une superficie de 554,28 mètres carrés localisés au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais (bâtiment 8336), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 134 368,32 \$ exonéré de TPS et de TVQ.
- 20.13** Approuver l'entente de résiliation du Protocole spécifique Parc-École Ahuntsic à intervenir avec le Centre de services scolaire de Montréal et autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite entente.
- 20.14** Autoriser une dépense de 58 637,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'impact sur la circulation, pour le prolongement du lien cyclable sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue Georges-Baril et la rue Berri dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et WSP Canada inc. (résolution CM21 1083 / entente-cadre 21-18899) / Imputation à la réserve développement.

30 – Administration et finances

- 30.01** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.02** Accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.
- 30.03** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.
- 30.04** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2022.
- 30.05** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.
- 30.06** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'avancée de trottoir sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2023.
- 30.07** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre, Meilleur, Filion et Prieur Est ainsi que sur l'avenue de l'Esplanade.

- 30.08** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des avancées de trottoir sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2023.
- 30.09** Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de l'escouade mobilité pour l'application du règlement relatif au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.
- 30.10** Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de prendre en charge la réalisation de certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques sous la compétence de l'arrondissement.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.02** Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un projet de règlement, avec changement, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest) – Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.
- 40.03** Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville.
- 40.04** Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274) », afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.
- 40.05** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntesic-Cartierville.
- 40.06** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 ».
- 40.07** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) ».
- 40.08** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274) », afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire.

- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'occupation d'une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie C.2) - Lot 1 487 755 du cadastre du Québec - Zone 1293.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord - Lot 2 496 151 du cadastre du Québec - Zone 1389.
- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'usage agriculture (A) pour le bâtiment portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur – Lot 1 488 844 du cadastre du Québec - Zone 1293.
- 40.13** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 5400, boulevard Gouin Ouest, une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres - Lot 1 434 585 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003231022.
- 40.14** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 8830, rue Waverly, une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu » - Lot 1 487 740 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003228140.

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 2 novembre 2022.
- 70.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 novembre 2022.
- 70.03** Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 14 novembre 2022.
- 70.04** Affaires nouvelles
- 70.05** Levée de la séance